

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1086

présenté par  
M. Colombani

-----

**ARTICLE 11**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réforme des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) est susceptible de remettre en cause leur autonomie de fonctionnement et dénote un manque de confiance envers les institutions universitaires qui les pilotent.

Une meilleure concertation avec les acteurs intéressés doit être menée, la réforme proposée manquant d'horizontalité.

En outre le changement de nom ne semble pas présenter un intérêt légitime.